



# Maladies professionnelles déclarées et reconnues dans la profession : GARAGE, MECANIQUE, CARROSSERIE – PEINTURE, CENTRE AUTOMOBILE

[www.presta-asso.fr](http://www.presta-asso.fr)

<i>Numéro</i>	<i>Descriptif de la maladie professionnelle</i>
<b>MP n°3<sup>1</sup></b>	Intoxication professionnelle par le tétrachloréthane
<b>MP n°4</b>	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
<b>MPn°4Bis</b>	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
<b>MP n°10</b>	Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome
<b>MP n°10 Bis</b>	Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins
<b>MP n°10 ter</b>	(Trichloroéthylène et dichlorométhane) Affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc
<b>MP n°12</b>	Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
<b>MP n°16 bis</b>	(Produits naphtaléniques) Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon
<b>MP n°25</b>	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille
<b>MP n°30</b>	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
<b>MP n°30 Bis</b>	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
<b>MP n°36</b>	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
<b>MP n°36 Bis</b>	(dérivés du pétrole) Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage, huiles moteur usagées ainsi que suies de combustion des produits pétroliers
<b>MP n°37</b>	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
<b>MP n°37 Bis</b>	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel

<sup>1</sup>MP n° XX : tableau de Maladie Professionnelle n°XX du Régime Général de la sécurité sociale, disponible sur le site de l'INRS, rubrique « Produits et services » --> « Base de données »

## Numéro

## Descriptif de la maladie professionnelle

<b>MP n°42</b>	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
<b>MP n°43 bis</b>	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
<b>MP n°49</b>	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
<b>MP n°49 Bis</b>	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
<b>MP n°51</b>	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*)
<b>MP n°57</b>	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail : pathologie de l'épaule, du coude, et du poignet
<b>MP n°59</b>	Intoxications professionnelles par l'hexane
<b>MP n°61</b>	Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés
<b>MP n°61 Bis</b>	(Cadmium) Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium
<b>MP n°62</b>	(isocyanates) Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
<b>MP n°65</b>	(épichlorhydrine) Lésions eczématoïdes de mécanisme allergique
<b>MP n°66</b>	(cyanoacrylate, styrène) Rhinites et asthmes professionnels
<b>MP N°69</b>	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
<b>MP n°70 ter</b>	(Cobalt) Affections cancéreuses broncho-pulmonaires primitives causées par l'inhalation de poussières de cobalt associées au carbure de tungstène avant frittage
<b>MP n°84</b>	(Solvants, éthylbenzène, solvants naphta légers aromatiques) Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
<b>MP n°95</b>	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
<b>MP n°97</b>	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
<b>MP n°98</b>	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes